



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4407

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Mise en conformité du tunnel sous Fourvière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame la Conseillère Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4407**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Mise en conformité du tunnel sous Fourvière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour permettre la réalisation des travaux de mise en conformité du tunnel sous Fourvière.

En effet, le dossier préliminaire de sécurité élaboré en 2009 a révélé d'importants écarts avec la réglementation, et ce malgré le programme de travaux de rénovation réalisé sur le tunnel sous Fourvière ces dernières années. Le constat final fait état d'un niveau de dangerosité du tunnel très élevé pour les usagers, lié :

- à la conception de l'ouvrage : largeur de chaussée, absence de système d'assainissement,
- à des points faibles : système de ventilation non performant, fourreaux non protégés du feu,
- au niveau de trafic très important.

Les travaux prévus permettront de combler ces écarts en définissant les dispositions qui permettront en cas d'incident ou d'accident :

- d'assurer la protection et l'évacuation des usagers ainsi que l'intervention des services de secours,
- de limiter les conséquences d'un tel événement.

Les principaux travaux de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière consistent à :

- renforcer le désenfumage en permettant le contrôle du courant d'air dans les 2 tubes,
- mettre en œuvre les équipements de sécurité réglementairement nécessaires (postes d'appel d'urgence, détection incendie, vidéosurveillance, détection automatique d'incidents, sonorisation des issues de secours, panneaux à message variable, sirène d'évacuation, détection des matières dangereuses),
- créer un réseau d'assainissement,
- réfectionner les couches de roulement,
- protéger contre le feu la distribution contrôle commande existante,
- permettre l'accessibilité des issues de secours aux personnes à mobilité réduite,
- reprendre l'étanchéité et le revêtement des façades des usines de ventilation Saône et Gorge de Loup.

Le groupement INGEROP/HGM/SAFEGE, maître d'œuvre de l'opération, travaille actuellement à la production du dossier "PRO". Pour mémoire ce marché de maîtrise d'œuvre a été notifié fin 2012.

Les dossiers de consultation des entreprises de travaux seront finalisés pour fin janvier 2014.

Les travaux en tunnel se feront principalement lors de coupures nocturnes de l'ouvrage (besoin estimé à 220 nuits). Les travaux de bâtiments se feront majoritairement de jour.

L'objectif est un démarrage des travaux au mois d'octobre 2014 pour une période de 15 mois. La fin des travaux de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière est prévue le 30 décembre 2015 au plus tard et ce pour permettre le démarrage des travaux de mise en sécurité du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL).

Pour permettre, d'une part, de garantir cette date de fin de travaux et, d'autre part, de s'assurer du respect de l'enveloppe financière allouée, 2 sous-ensembles de travaux seront traités sous forme de tranches conditionnelles dans le cadre de la procédure d'appel d'offres pour les travaux :

- création du système d'assainissement et réfection des chaussées - poste estimé à 3,7 M€ HT - impact important en terme de coût et en terme de délai d'intervention. Des solutions sont à l'étude et pourront être également proposées par les entreprises pour travailler sous circulation et de fait réduire les délais. La faisabilité de ces travaux dans les délais impartis sera analysée de manière précise. Après examen des propositions établies par les entreprises, la tranche conditionnelle sera confirmée ou annulée,

- protection contre le feu de la distribution contrôle commande existante - poste estimé à 1,1 M€ HT - la pertinence de cette intervention doit être confirmée techniquement. En tranche ferme du marché travaux, des investigations techniques poussées (qui nécessitent un nombre de coupures important et des sondages destructifs) puis une analyse de risques et des modes de défaillances seront exécutées. L'analyse des résultats permettra de confirmer ou annuler la tranche conditionnelle.

Le coût prévisionnel de l'opération de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière est estimée à 38,047 M€ TTC en base mars 2013.

Les études et travaux préparatoires (maîtrise d'œuvre, coordination sécurité, contrôle technique, assistance à maîtrise d'ouvrage, balisage pour coupure du tunnel sous Fourvière) sont estimées à 5,255 M€ TTC. Les travaux de mise en sécurité du tunnel sont estimés à 25,593 M€ TTC. Les travaux de rénovation de façades sont estimés à 7,200 M€ TTC.

L'objet de ce rapport est de solliciter une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 36 M€ TTC sur l'opération de mise en conformité du tunnel sous Fourvière.

Ces coûts sont estimés en base mars 2013 hors participation de l'Etat.

Ce projet est financé par la Communauté urbaine de Lyon à hauteur de 31,812 M€ HT (38,047 M€ TTC).

La participation de l'Etat s'élève à 13,85 M€ (base juin 2010).

Au total, la charge nette pour la Communauté urbaine est de 24,197 M€ TTC.

Afin d'assurer une meilleure lisibilité financière de l'opération de mise en conformité du tunnel sous Fourvière, la direction de la voirie-service des tunnels a sollicité la direction des finances pour créer une nouvelle opération budgétaire spécifique au tunnel sous Fourvière et transférer une partie de l'autorisation de programme déjà votée (opération n° OP12O2907).

Sur les 10,801 M€ d'autorisation de programme obtenus sur l'opération n° OP12O1444, 2,047 M€ sont à transférer sur cette nouvelle opération. Cette autorisation de programme permettra de couvrir les engagements réalisés et à venir en 2013 pour les études.

L'opération n° OP12O1444 disposera alors de 8,754 M€ d'autorisation de programme dont 1,680 M€ TTC disponible pour couvrir les besoins ultérieurs sur les autres tunnels de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art et tunnels, sur l'opération n° OP12O2907 pour un montant de 36 000 000 € en dépenses et 13 850 000 € en recettes à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 2014 : 5 000 000 € TTC en dépenses, 1 000 000 € en recettes,

- 2015 : 30 000 000 € TTC en dépenses, 11 850 000 € en recettes,

- 2016 : 1 000 000 € TTC en dépenses, 1 000 000 € en recettes,

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 38 047 000 € TTC en dépenses et 13 850 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.